

### PROCEDURE A SUIVRE

#### Que faire cas de découverte d'oiseau échoué ?

##### Si l'oiseau est vivant

- > **Mettre l'oiseau dans un carton percé** en manipulant celui-ci avec précaution pour éviter qu'il ne vous blesse et avec des gants pour vous protéger des hydrocarbures. Ne lui donner ni à boire ni à manger et ne tenter pas de le nettoyer vous-même.
- > **Contactez le centre de soins le plus proche** dans les plus brefs délais qui vous donnera la marche à suivre et organisera son rapatriement :

##### Coordonnées des centres de soins en Bretagne :

- + Bretagne Nord : Station ornithologique de la LPO de l'île Grande au 02 96 91 91 40
- + Bretagne Sud : Centre de soins Piafs au 06 43 22 15 50

##### Si l'oiseau est mort ...

##### ... et présente des traces d'hydrocarbures :

- > **Informez rapidement votre commune** qui se chargera de récupérer les cadavres d'oiseaux
- > **Informez rapidement Vigipol** qui centralisera les informations et les transmettra aux autres acteurs concernés afin de prendre les mesures appropriées.

##### ... et ne présente pas de traces d'hydrocarbures :

- > **Vérifier si l'oiseau est une espèce d'intérêt pour la surveillance de l'influenza aviaire** (oiseau d'eau, échassier, rapace ou au moins 3 individus d'une autre espèce au même endroit sans traces d'hydrocarbures) :
  - + **Si oui** : prendre toutes les **précautions en cas de manipulation** pour ne pas contaminer d'autres oiseaux, et surtout domestiques : bien se désinfecter, et si possible éviter d'aller dans un élevage de volailles pendant 48 heures.  
Dans ces cas-là, **prendre contact avec le réseau SAGIR** (Service départemental de l'Office français de la Biodiversité) pour qu'ils puissent les prendre en charge et les amener au laboratoire départemental vétérinaire pour les analyser.

##### Coordonnées des services départementaux de l'OFB :

- + Côtes-d'Armor : 02 96 33 01 71 - sd22@ofb.gouv.fr (en cas d'absence, appeler la FDC 22 au 02 96 74 74 29)
- + Finistère : 02 98 82 69 24 - sd29@ofb.gouv.fr (en cas d'absence, appeler la FDC 29 au 02 98 95 85 35)
- + Ille-et-Vilaine : 02 23 36 02 25 - sd35@ofb.gouv.fr
- + Morbihan : 02 97 26 14 33 - sd56@ofb.gouv.fr

- + **Si non** : mettre le cadavre d'oiseau à l'équarrissage